

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N° CL1321

présenté par

M. Lefèvre, M. Dunoyer, M. Ledoux, Mme Le Grip, M. Rodwell, M. Vuibert, M. Pacquot,
M. Marion, M. Haury, M. Parakian, M. Olive, Mme Yadan et M. Royer-Perreaut

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER F, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.